

**CONSEIL SCIENTIFIQUE REGIONAL DU PATRIMOINE NATUREL
DE LA REGION CENTRE-VAL DE LOIRE**

AVIS N° 2023/49

adopté à l'unanimité des membres présents (18)

le 20 juin 2023

Objet : avis concernant le projet de labellisation Ramsar, en tant que zone humide d'importance internationale, du Val d'Allier Bourbonnais de Vichy au Bec d'Allier (départements de l'Allier, de la Nièvre et du Cher)

- Vu le code de l'environnement, et notamment les articles L. 411-1 A et R. 411-22 à 29 relatifs au CSRPN ;
- Vu l'arrêté préfectoral du 14 novembre 2022 portant renouvellement du Conseil scientifique régional du patrimoine naturel (CSRPN) ;
- Vu la présentation du projet de labellisation en séance plénière du CSRPN du mardi 20 juin 2023, par le Conservatoire d'Espaces naturels de l'Allier, faisant suite à l'envoi du dossier scientifique préalablement à la réunion du Conseil ;
- Considérant que le dossier scientifique ne présente pour le moment que des listes d'espèces menacées à l'échelle nationale ou de la région Auvergne-Rhône-Alpes ;

Le CSRPN demande que le dossier scientifique soit complété, avant sa présentation au CNPN, par les données d'espèces animales et végétales menacées inscrites sur les listes rouges régionales du Centre-Val de Loire, afin de renforcer le dossier.

Le CSRPN émet un avis favorable sur le projet de labellisation Ramsar du Val d'Allier Bourbonnais.

La Vice-présidente du CSRPN,



Isabelle PAROT